

[Actualités](#) | [JSV en bref](#) | [Bureau](#) | [Téléchargements](#) | [Liens](#) | [1:12](#) | [Stop spéculation](#) | [Mon corps.](#)
[Ma décision.](#) | [Contact](#) | [Adhérer](#)

Libérons les rives du lac ! Rendons-les à la population !

Le 14 Octobre 2014



La Jeunesse Socialiste Vaudoise (JSV) s'est rendue ce dimanche au bord du lac Léman dans la commune de Gland afin de manifester son mécontentement vis-à-vis du non-respect de la législation en matière d'accès aux rives du lac. Pour faire entendre sa voix et sensibiliser l'opinion publique, elle s'est rendue sur des propriétés privées et y a planté des pancartes « rives publiques » pour rappeler aux propriétaires leurs obligations et dénoncer la situation actuelle.

Ce dimanche 12 octobre, plusieurs Jeunes Socialistes Vaudois-e-s se sont rendu-e-s dans l'enceinte des terrains des propriétés glandoises en utilisant une petite embarcation pneumatique afin d'y planter des drapeaux « Rives publiques ! » et « Droit de passage ! ». Cette action est une manière de protester face à la non application de la législation fédérale (LAT – loi fédérale sur l'aménagement du territoire) et cantonale (LML - Loi sur le marchepied le long des lacs et sur les plans riverains) qui demandent la mise en place d'un droit de passage ouvert à toutes et tous. La JSV s'est notamment rendue dans l'enceinte de la propriété de Mme Labouchère, députée PLR au Grand Conseil Vaudois.

« Finalement, c'est assez malhonnête et égoïste de la part des propriétaires d'empêcher tout un chacun d'accéder au bord du lac. Par exemple, les familles perdent véritablement l'accès à un lieu paisible et agréable. » s'indigne Marc-Antoine Senn, membre de la JSV et habitant de Gland, qui constate avec regret que même une députée, représentante des citoyen-ne-s du canton, n'est pas capable de respecter la législation.

La loi sur l'aménagement du territoire (LAT) est pourtant claire en la matière : « Le paysage doit être préservé. Il convient notamment de tenir libres les bords des lacs et des cours d'eau et de faciliter au public l'accès aux rives et le passage le long de celles-ci ». Si le texte est clair et limpide, la loi n'est actuellement pas respectée par le Canton de Vaud qui compte plusieurs dizaines de propriétés privées dans lesquelles les propriétaires ne laissent aucune possibilité aux passants de longer le bord du lac.

Tandis que le Parlement vaudois peine à appliquer une loi et que la majorité bourgeoise du Grand Conseil vaudois défend corps et âme l'intérêt des particuliers, la propriété privée et la non application de cette même loi, la JSV tente de sensibiliser l'opinion publique avec cette action et condamne fermement cette situation afin que la population puisse, un jour, avoir enfin accès à l'ensemble des bords du lac.